



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Truffes

Question écrite n° 7744

Texte de la question

M. Marcel Roques attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le protocole conclu en mars dernier entre l'Etat et les producteurs de truffes. Ce protocole pour le développement de la trufficulture semble avoir pris quelque retard, ce qui est dommageable pour les producteurs français qui ne peuvent ainsi pas prétendre à certaines aides communautaires et qui se trouvent pénalisés par rapport à leurs concurrents. De plus, il semblerait que la France soit aujourd'hui obligée d'importer des truffes alors que la relance de ce protocole serait de nature à favoriser la production nationale. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il compte prendre en faveur de la trufficulture.

Texte de la réponse

Conformément aux instructions du ministre de l'agriculture et de la pêche, transmises aux intéressés par le conseiller technique de son cabinet, le président de la Confédération nationale des producteurs de truffes vient de communiquer au directeur de l'Office national interprofessionnel des fruits, des légumes et de l'horticulture, les noms des délégués, qui siègeront, au titre de la production, dans le groupe national de pilotage prévu par le protocole liant ce ministère et la profession. Pour parvenir au développement de cette production nécessaire à l'équilibre économique local, il apparaît prioritaire de définir un véritable programme expérimental national, tenant compte de la participation des régions dans le cadre des nouveaux contrats du XI^e Plan. À la demande du ministre de l'agriculture et de la pêche, l'ONIFLHOR a organisé le 18 janvier 1994, la réunion d'un groupe de travail sur ce sujet. M. Olivier de l'Institut national de la recherche agronomique, coordonnateur scientifique désigné par le protocole a exposé les thèmes d'expérimentation, qui devront aboutir à la mise au point de l'itinéraire technique apportant des garanties de résultat. Ces orientations ont été approuvées par les représentants de la trufficulture, mais il n'a pas été possible de préciser les actions, faute de connaître les financements par les nouveaux contrats de plan.

Données clés

Auteur : [M. Roques Marcel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7744

Rubrique : Fruits et légumes

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 novembre 1993, page 3871

Réponse publiée le : 7 mars 1994, page 1125